

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2019**

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 28 mars 2019 Date d'affichage : 28 mars 2019 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 18 Suffrages exprimés : 20 Date de publication : 9 avril 2019
--	---

L'an deux mille dix neuf,

Le mercredi trois avril à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur MARTINEZ, Monsieur LE BIHAN, Madame LUCE, Madame DHONDT, Monsieur MANDON, Madame QUINZIN, Monsieur JALTIER, Madame AUVRAY, Monsieur RENOUARD, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame D'ANDREA BOULIN, Monsieur BRASQUER, Monsieur BERTRAND, Madame LETTE, Madame HOFFMANN, Monsieur JACQUEMIN, Madame THOULET, Monsieur CAETANO

Ont donné procuration : - Madame LOPEZ à Madame D'ANDREA BOULIN  
- Monsieur GARRIDO à Madame THOULET

Absents excusés : Madame WATT, Madame LE JOSSEC, Monsieur JAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame HOFFMANN a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2019.

-----

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ET  
ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DES ARTICLES I.2122.21 / I.2122.22 ET  
2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

<b>N°</b>	<b>INTITULE</b>	<b>PERIODE</b>	<b>MONTANT</b>
2019-026	Ratification d'un séjour à Pont d'Ouilly pour des enfants de 6 à 10 ans avec l'Association Pont d'Ouilly Loisirs	Du 26/08/2019 au 30/08/2019	3 214,20 € TTC
2019-027	Ratification d'un séjour au Centre d'Hébergement Roland Rigaud à Cassis pour des adolescents de 11 à 17 ans	Du 26/08/2019 au 30/08/2019	4 472 € TTC
2019-028	Exposition avec Marianne Pascal au salon des arts à Porcheville	Du 13 au 17/03/2019	1 500 € TTC

-----

**DEL 2019-08 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : Monsieur LE BIHAN

*Arrivées de Monsieur CAETANO et de Madame D'ANDREA BOULIN.*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordonnateur ne peut pas participer au vote du compte administratif.

Il est procédé à l'élection du président de séance. Le Maire demande s'il y a des candidats. Monsieur LE BIHAN se porte candidat et est désigné Président de Séance.

Monsieur LE BIHAN fait la présentation du compte administratif 2018 au Conseil municipal,

Recettes de Fonctionnement 2018	5 049 170.28 €
Dépenses de Fonctionnement 2018	4 366 495.84 €
<b>Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2018</b>	<b>682 674.44 €</b>
<i>EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2017</i>	5 807 327.49 €
<b>Soit un EXCEDENT de fonctionnement cumulé</b>	<b>6 490 001.93 €</b>

Recettes d'Investissement 2018	551 554.58 €
Dépenses d'Investissement 2018	923 945.03 €
<b>Soit un DEFICIT de financement des investissements 2018</b>	- <b>72 390.45€</b>

<i>EXCEDENT d'investissement de clôture 2017 reporté</i>	2 127 744.72 €
<b>Soit un EXCEDENT d'investissement cumulé</b>	<b>1 755 354.27 €</b>

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2018 de la ville.

Monsieur LE BIHAN, demande aux élus de bien vouloir adopter le compte administratif 2018 tel qu'il a été présenté.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le Compte Administratif 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus.

-----

## **DEL 2019-09 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : Monsieur LE BIHAN

Monsieur LE BIHAN, présente le compte de gestion 2018 du budget général.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances en date du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général de la Ville.

-----

## **DEL 2019-10 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET GENERAL DE LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur LE BIHAN

Monsieur LE BIHAN, propose au Conseil Municipal, l'affectation du résultat 2018 du budget général comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 682 674.44 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif 2017 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 5 807 327.49 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 6 490 001.93 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 1 755 354.27 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	- 2 527 556.68 €
<i>Besoin de financement F = D + E</i>	- 772 202.41 €
<b>K - AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>K=G+H</b> + 6 490 001.93 €
1) G Affectation en réserve R 1068 en Investissement (G = au minimum couverture du besoin de financement F)	2 772 202.41 €
2) H Report en fonctionnement R 002	3 717 799.52 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AFFECTE le résultat de fonctionnement cumulé 2018, tel que présenté dans le tableau ci-dessus :

- 1) Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement pour 2 772 202.41 €
- 2) Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement pour 3 717 799.52 €

-----

## **DEL 2019-11 DETERMINATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Monsieur le Maire expose que depuis 2008, la municipalité a fait le choix de stabiliser les taux communaux des taxes ménagères. Il est proposé pour 2019 de maintenir les taux :

- Taxe d'habitation : 8,57 %
- Taxe sur le foncier bâti : 6,56 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 27,37 %

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux communaux des 3 taxes ménages pour l'année 2019 comme ci-dessus proposés.

-----

## **DEL 2019-12 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2019**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER, propose au Conseil Municipal, l'attribution de subventions aux associations présentée dans le tableau ci-après.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des sports / vie associative du 14 mars 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 14 mars 2019,

Ne prennent pas part au vote :

- Monsieur LARCHEVEQUE pour la subvention de l'association Club de la Bonne Humeur,
- Madame THOULET pour la subvention de l'association Club de la Bonne Humeur,
- Madame QUINZIN pour la subvention de l'association Les Copains d'Abord.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour et 1 abstention (Monsieur MANDON)

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

<b>ORGANISMES</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>
AFIPE - (centre de formation)	65,00	65,00	195,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GARGENVILLE	200,00	200,00	200,00
ASSOCIATION CULTURELLE PORCHEVILLOISE	1 500,00	1 000,00	1 000,00
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	150,00	150,00	150,00
ASSOCIATION DES VIEUX VOLANTS D'ILE DE FRANCE	-	500,00	400,00
ARSLA (sclérose en plaques)	400,00	400,00	350,00
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	120,00	100,00	100,00
ASSOCIATION SIRHAYA	500,00	500,00	450,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE PORCHEVILLE	59 000,00	59 000,00	59 000,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INTERCONSULAIRE DE L'EURE	60,00	60,00	65,00
CFA CHAMBRE DE METIERS 78	-	45,00	90,00
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	1 500,00	1 500,00	1 500,00
COMITE DEPART. CONTRE LE CANCER	500,00	500,00	500,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	7 200,00	7 200,00	7 200,00
CROIX ROUGE FRANCAISE COMITE DE MANTES LA JOLIE	250,00	200,00	200,00
DIVERS	-	-	-
DON DU SANG	1 000,00	1 000,00	900,00
DELOS APEI 78 (ENVOL)	200,00	200,00	150,00
FCPE CONSEIL LOCAL Les écoles de PORCHEVILLE	-	-	100,00
FCPE COLLEGE J. CARTIER ISSOU	100,00	100,00	100,00
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	200,00	200,00	200,00
FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	28 000,00	28 000,00	28 000,00
INSTITUT PASTEUR	300,00	300,00	300,00
LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIATION	1 000,00	1 000,00	1 000,00
LE COCHONNET PORCHEVILLOIS	1 200,00	1 200,00	1 000,00
LE REVE DE COLYNE	300,00	300,00	400,00
LES COPAINS D'ABORD	750,00	750,00	750,00
LES SARABERNAR'S	200,00	200,00	150,00
MEDECINS SANS FRONTIERES	130,00	100,00	100,00
NEZEL MUSIC	500,00	500,00	150,00
PASSPORCHEVILLE	100,00	100,00	100,00
PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM78 PAT7	-	200,00	200,00
RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78	700,00	400,00	400,00
RESEAU ODYSSEE (réseau de santé de proximité)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS ASS.	300,00	300,00	300,00
SOCIETE DE CHASSE DE PORCHEVILLE	400,00	400,00	400,00
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	600,00	600,00	500,00
USEP PIERRE ET MARIE CURIE	11 025,00	11 025,00	12 500,00
	<b>119 750,00</b>	<b>119 595,00</b>	<b>120 400,00</b>

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2019 au chapitre 65, article 6574,

-----

## **DEL 2019-13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. - EXERCICE 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention au CCAS à hauteur de 12 000 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 12 000 Euros au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2019,

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2019 au chapitre 65 article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS »

-----

## **DEL 2019-14 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : Monsieur LE BIHAN

Monsieur LE BIHAN présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 indiquant que celui-ci est équilibré comme ceci :

Fonctionnement : 8 625 000 €

Investissement : 8 713 000 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif 2019 du budget principal de la Commune en dépense et en recette.

-----

## **DEL 2019-15 TARIF JEUNES WEEK-END CAPITALE EUROPEENNE ET SORTIES**

Rapporteur : Monsieur JACQUEMIN

Monsieur JACQUEMIN indique que chaque année il est proposé d'organiser des week-ends dans des capitales européennes, ainsi que des sorties, pour des jeunes de 17 à 25 ans.



Il est proposé, pour que le tarif soit soutenable pour les jeunes et en concertation avec eux que les jeunes prennent en charge 50% du coût, payable avant le départ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modalités de tarification ci-dessus proposées.

---

## **DEL 2019-16 DROIT D'ENTREE SPECTACLE MONOPOLIS**

Rapporteur : Madame LUCE

Madame LUCE informe le Conseil Municipal qu'une représentation du spectacle Monopolis (adaptation de la comédie musicale Starmania) aura lieu prochainement.

Il est proposé un droit d'entrée unique :

- Adultes Porchevillois et extra muros : 8€
- Enfants jusqu'à 12 ans Porchevillois et extra muros : 5 €
- Tarif prévente : 5€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les tarifs ci-dessus présentés ci-dessus.

---

## **DEL 2019-17 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE SANS FRONTIERE**

Rapporteur : Madame LUCE

Madame LUCE indique aux membres du Conseil Municipal que la Bibliothèque de Porcheville a soumis l'idée d'un « partenariat » sous la forme d'une convention de dons de documents avec l'Association « Bibliothèque sans frontière ».

Le projet de convention joint en annexe autorise la donation de documents issus des collections désaffectées. Il est indiqué que ces ouvrages seront cédés à une activité dite « d'intérêt général ».

Madame LUCE tient à préciser que l'association « Bibliothèque sans Frontière » a pour but, conformément à leur statut, « de promouvoir la lecture et l'accès à l'information de tous, partout dans le monde, par l'appui aux bibliothèques et aux filières du livre, la construction de bibliothèque, le don de livres et la formation des personnels des métiers du livre », tout en respectant la « Charte internationale du don de livres ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE la convention de don de documents de la commune de Porcheville à l'association Bibliothèque sans Frontière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.